

## MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir  
19220 ST JULIEN AUX BOIS  
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97  
[St-julien.mairie@wanadoo.fr](mailto:St-julien.mairie@wanadoo.fr)

Compte Rendu de la Réunion de travail du 31 mars 2021  
à l'étang de Défense Incendie du puy du Louis

**Objet** : Réaménagement de la sortie de la pêcherie et du vidangeur.

La commune a l'obligation de vidanger tous les trois ans ce plan d'eau, qui n'est pas un étang de pêche mais une réserve d'eau incendie. Pour ce faire on a l'obligation de dévier l'eau vers un vidangeur afin qu'aucun limon ne vienne se déposer dans le lit de la rivière. Cela nous oblige à mettre en place deux barrages : de pailles, de planches, de sacs de sable soutenus par des piquets et autres moyens de retenues.

Ces retenues sont plus ou moins solides et le risque majeur est qu'en cas de chute importante de pluie pendant la vidange, il y ait un débordement et que la rivière soit polluée par des dépôts polluants provenant de l'étang. Nous nous mettrons alors hors la loi et la police de l'eau pourrait se voir obligée de nous mettre de très fortes amendes (il y a quatre ans nous avons eu un avertissement, en novembre dernier nous avons été d'un contrôle).

Afin d'éviter tous ces problèmes, il est nécessaire de faire des aménagements à la sortie de la pêcherie et de soit améliorer le vidangeur existant mais insuffisant soit d'en refaire un de l'autre côté de la rivière.

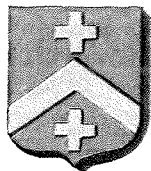
### 1 / **SITUATION ACTUELLE** :

A la sortie de l'étang, l'eau s'écoule entre deux murets de béton (la pêcherie) où il est facile de piéger (à l'aide de grilles) les poissons pour les prélever.

A la sortie de la pêcherie, l'eau doit être déviée (premier barrage) vers le vidangeur (genre de mini étang) où elle s'écoule doucement pour laisser le temps au limon de se déposer et ainsi revenir dans la rivière « propre ».

Le vidangeur tel qu'il est conçu actuellement n'est pas suffisamment grand pour permettre un bon « nettoyage » de l'eau et être assuré qu'aucun dégât ne sera occasionné dans la rivière en amont donc entraîner ou non de lourdes amendes. Cette fois ci nous avons dû « bidouiller » un deuxième barrage voir un mini troisième barrage pour être efficace. La police de l'eau quoique sceptique a été malgré tout satisfaite.

Mais ce système « D » ne peut perdurer de cette façon.



## MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir  
19220 ST JULIEN AUX BOIS  
Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97  
[St-julien.mairie@wanadoo.fr](mailto:St-julien.mairie@wanadoo.fr)

### 2 / SITUATION FUTURE :

Deux solutions sont proposées :

#### Solution A :

1/ Mettre en place à la sortie de la pêcherie une structure pour guider l'eau vers un goulet aménagé de telle sorte qu'il n'y ait qu'à insérer facilement quelques planches pour faire barrage et diriger l'eau vers le vidangeur ; (travaux de maçonnerie)

2/ a/ : Evacuer les limons déposés ;

b/ : Creuser le vidangeur actuel et évacuer les limons ;

c/ : Prolonger d'une trentaine de mètres ;

d/ : Surélever l'îlot central pour bien s'éparer le vidangeur de la rivière ;  
(travaux de terrassement)

#### Solution B :

1/ Mettre en place à la sortie de la pêcherie une structure pour guider l'eau vers un goulet aménagé de telle sorte qu'il n'y ait qu'à insérer facilement quelques planches pour faire barrage et diriger l'eau vers le vidangeur. (travaux de maçonnerie)

2/ Faire le vidangeur sur la partie droite de la rivière : cela permet

a/ : de faire une vidange d'un seul tenant et suffisamment importante pour éviter tout problème de débordements ;

b/ : de rendre plus facile l'accès aux engins lors du retrait des limons après une ou plusieurs vidanges suivant les quantités déposées ;  
(travaux de terrassement)

### 3 / FAISABILITE DE CES TRAVAUX :

L'entreprise TALLET et Fils, spécialiste de ce genre de travaux, de SARLANDE (24270), après visite du site par son responsable, va nous établir deux devis suivant les deux solutions proposées.

### CONCLUSION :

Il est bien entendu que ces travaux ne sont pas à programmer pour cette année mais qu'il faut les envisager dans les deux années à venir et avant la prochaine vidange en novembre 2023.

Pour la deuxième solution s'agissant d'une création de travaux de vidange il y a peut être possibilité d'obtenir des subventions. Les agents ONF présents sur place vont se renseigner auprès des organismes concernés.

Ce document est une fiche d'informations pour les membres du conseil municipal et n'a pas vocation à être diffusé.

Le rédacteur  
JYALIX